

La société civile burundaise en appelle rapidement à la Cour pénale internationale

Deutsche Welle, 28.09.2017 Avant que le Burundi se retire du statut de Rome, la société civile fait pression pour l'ouverture d'une enquête par la Cour pénale internationale sur les crimes commis lors de la période post-électorale d'avril 2015.

Cela fait plus d'un an que la société civile et l'opposition attendent l'ouverture d'une enquête par la Cour pénale internationale sur les crimes commis lors de la période post-électorale d'avril 2015 au Burundi. Alors le 19 juillet dernier, une dizaine d'organisation de la société civile ont lancé une campagne des 100 jours pour mettre la pression sur la CPI afin d'ouvrir cette enquête. Mais la CPI est prise par le temps, car le 27 octobre le Burundi devrait se retirer du statut de Rome et donc ne plus reconnaître la CPI. "Après le Burundi ne sera plus tenu de coopérer", explique Lambert Nigarura, président de la Coalition burundaise pour la Cour pénale internationale. Transmission d'informations Pour tenter d'obtenir l'ouverture d'une enquête, la société civile ne ménage pas ses efforts. "Nous essayons de documenter ces violences et de les transmettre au procureur le plus régulièrement possible", détaille Lambert Nigarura. Chaque mois un rapport est établi. Il reste moins d'un mois à la Cour pénale internationale pour lancer une action.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});